

*thesauris auris recondere.* (Yob. XII. 8.). Nous osons donc nous flatter, qu'en cessant d'accomplir la loi dans sa perfection, vous aurez à cœur d'y suppléer par des mortifications et des aumônes proportionnées à vos forces et à vos moyens.

Nous finissons, N. T. C. F., en souhant avec l'apôtre St. Paul, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit demeurent avec vous tous : *Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis.* (II. Cor. XIII. 13.).

Sera le présent Mandement lu et publié au prône des messes paroissiales, et en chapitre, dans les communautés religieuses, le premier dimanche après qu'il aura été reçu.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-cinq novembre mil huit cent quarante-quatre.

(Signé)  JOS. ARCHEV. DE QUEBEC.

L. + S.

Par Monseigneur,

(Contre-signé) C. F. CAZEAU, Proc.

Secrétaire.

Pour vraie copie,



Secrétaire.